



moncompte

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Réinitialiser un mot de passe oublié

Mot de passe oublié ? Vous pouvez facilement le réinitialiser.

Attention, une fois cette procédure engagée, vous devrez la poursuivre jusqu'au bout : vous ne pourrez plus utiliser votre ancien mot de passe, même si vous le retrouvez entre temps.

1. Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> et cliquez sur « vous avez oublié votre mot de passe »

Portail d'authentification

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion ? [Cliquez ici](#)
Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Au bout de 5 tentatives de mots de passe erronés, vous bloquez votre compte. Un délai d'attente de 15 minutes vous est demandé avant de pouvoir effectuer une nouvelle tentative.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

ministère de l'agriculture et de l'alimentation - SDSI Homologation de sécurité / V2.7

2. La page de réinitialisation du mot de passe s'affiche. Saisissez votre adresse électronique comme identifiant. Sous réserve que vous ne l'ayez modifiés ultérieurement, l'adresse électronique est celle que vous avez fournie lors de votre inscription. Cliquez sur le bouton **M'authentifier**.

Vous avez oublié votre mot de passe ? Choisissez-en un nouveau !

Renseignez l'adresse électronique liée à votre compte et qui vous sert d'identifiant. Un lien de réinitialisation de votre mot de passe vous y sera envoyé.

Adresse électronique

ENVOYER LE LIEN

[← RETOUR AU PORTAIL](#)

3. Une page de confirmation s'affiche. La procédure de réinitialisation de votre mot de passe est initiée. Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiquée. **Ce courrier contient un lien, valable 24h**, vers une page permettant de saisir un nouveau mot de passe.
4. Si vous cliquez sur le lien dans le délai de 24h, vous pourrez saisir un nouveau mot de passe. Si vous cliquez sur ce lien après ce délai, vous devrez faire appel à notre équipe support (assistance.dsa@agriculture.gouv.fr).

5. Une page vous permettant de saisir un nouveau mot de passe s'affiche.

Attention : le nouveau mot de passe doit être différent de vos 5 derniers mots de passe.

6. Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois puis cliquez sur **Confirmer**.

Vous avez oublié votre mot de passe ? Choisissez-en un nouveau



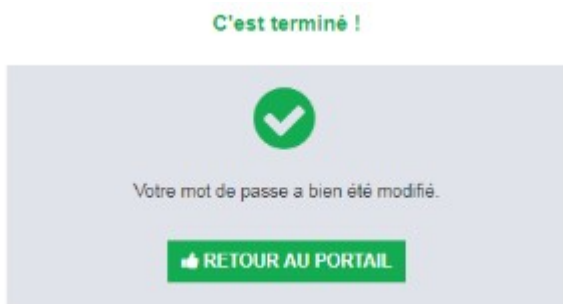
La taille minimale de votre mot de passe doit être de 8 caractères et il doit comporter au moins 3 des 4 types de caractères suivants : majuscule, minuscule, chiffre, ponctuation.

Nouveau mot de passe *

Confirmation du nouveau mot de passe *

CONFIRMER

← RETOUR AU PORTAIL



7. La procédure de réinitialisation de votre mot de passe est terminée. Vous pouvez dès à présent cliquer sur « Retour au portail » pour effectuer vos démarches en ligne auprès du ministère ou gérer votre compte de connexion personnel.